

# Corona et pas de Fin — Réflexion & interpellation

Wolfgang Rau

Qui penserait que la discussion politique autour du virus de la corona serait devenue superflue avec la baisse de l'infection et du nombre de morts, se réjouirait trop tôt. Au prochain automne, la prochaine mutation virale viendra et avec elle, de nouveau les débats sur les mesures correctes, sur la manière dont la société dans son ensemble doit s'y prendre avec cette pandémie. Raison suffisante pour revenir sur quelques aspects de la lutte contre la corona jusqu'à présent, pour être prêts à franchir la prochaine étape.

## 1. Un danger inconnu engendre de l'incertitude

Au début, personne ne voulait vraiment l'admettre. Un nouveau genre de virus se répandit à partir de janvier 2020 en quelques semaines de la Chine dans le monde entier. Les virologues s'exprimèrent en étant tout d'abord apaisants et prudents dans l'évaluation de la dangerosité du virus, d'autant plus que, dans les années précédentes, avec le "SARS" ou la grippe porcine, les scénarios initialement menaçants ne s'étaient pas confirmés comme tels et parce que l'OMS publie plusieurs centaines de messages d'alerte par an. Trois phénomènes rendirent rapidement évidents le fait que, cette fois, c'était autre chose : la propagation mondiale rapide, les évolutions non prévisibles de la maladie — parfois avec de lourdes affections ou une évolution mortelle — ainsi que le manque de moyens de lutte sûrs, scientifiquement vérifiés.

Les scientifiques compétents commencèrent, sous très haute pression au début, à évaluer toutes les données et expériences disponibles, mais durent réviser, à plusieurs reprises dans la phase initiale, leurs premières hypothèses explicatives et pronostics pour le cours ultérieur de la maladie. C'est justement dans cette phase initiale que l'on put très bien observer comment fonctionne la science moderne : elle observe des phénomènes réels, en retire des hypothèses, formule des présomptions fondées ou bien des théories, qui, par nécessité, ne reposent au départ que sur quelques observations. Ensuite elle les vérifie — de manière continue — à d'autres phénomènes les plus nombreux possibles qui sont appréhendés expérimentalement ou bien, sur la base de leur dimension sociétale, sont statistiquement évalués. Dans l'évolution ultérieure, les hypothèses initiales sont confirmées ou bien corrigées et développées en de nouvelles explications, dans le meilleur des cas plus nuancées et plus complètes.

Sur la base d'une situation restreinte des données disponibles dans la phase initiale, les scientifiques ont le plus souvent formulé avec prudence leurs déclarations qui n'ont été faites que sous réserve. Pour l'exploration du phénomène nouveau, il fut caractéristique que différentes interprétations et conclusions furent avancées pour la suite de l'évolution de la maladie. L'augmentation quotidienne du nombre d'infections et leur rapprochement de l'Europe ont fait naître un sentiment d'insécurité latent au sein de la population. Devant cet arrière-plan, il est remarquable de voir avec quel calme la société et les médias ont accueilli au début les nouvelles de la propagation d'une maladie virale inexpliquée. Des modèles de pensée et de comportement psychologique largement répandus, par exemple le biais de la normalité et de l'optimisme, fournissent quelques explications plausibles (voir Vielmetter 2022).

Les premières réactions de la politique sont intéressantes : à cause de l'incertitude de la situation cognitive, on appela d'abord, d'une part, à la prudence et, d'autre part, on tranquillisa et on insista sur le fait que les institutions compétentes étaient bien armées en Allemagne pour faire face à toutes les évolutions possibles (voir *Tageschau* 2020). Tout d'abord on insista sur le fait qu'on ne pourrait pas "mettre fin à l'ensemble de la vie publique" en Allemagne, en Europe et dans le monde, d'autant que "l'événement d'infection n'est pas terminé", si l'on verrouillait des lieux entiers. Seuls quelques politiciens de l'AfD s'alarmèrent, comme cela correspondait aussi autrement à leur calcul politique. Ils exigèrent aussitôt la fermeture complète des frontières à l'égard de la Chine et de tous les pays dans lesquels le dangereux virus de la corona s'était répandu. « L'action du gouvernement fédéral met en danger la vie et l'intégrité physique des gens » a averti la cheffe du groupe parlementaire, Weidel, en mars 2020. (Voir Balsler, Schneider 2021).

Quelques semaines plus tard, il ne restait plus rien des déclarations rassurantes du gouvernement allemand. L'augmentation extrême du nombre d'infections et de décès dans les pays voisins - en particulier en Italie, en Espagne et en Angleterre - a exigé des réactions totalement différentes.

## 2. L'état doit réagir : Les impositions des mesures contre la corona

Les gouvernements ne doivent rien laisser paraître, même dans la détresse et l'incertitude les plus grandes, ils doivent faire preuve de calme et de capacité d'action - c'est ce que l'on attend d'eux. Ils déterminent l'histoire de la société. Pour prendre ses décisions, un gouvernement a besoin d'avoir la perspective que les mesures envisagées seront efficaces. La population n'apprécie guère que les gouvernements se contentent d'expérimenter leurs mesures sur la base de soupçons, d'autant qu'elle se trouve toujours au centre de l'expérience. Oui mais comment un gouvernement est-il censé se résoudre à des mesures, si l'information provenant de la science est incertaine, contradictoire ou change quotidiennement ? Or, ce fut justement le cas au début de la corona. Il y avait alors, par exemple, la théorie que le virus était censé se répandre peu à peu parmi la population, pour lui faire acquérir une immunité de groupe [La langue allemande est franche et brutale ici, car elle parle en vérité de *Herdenimmunität*, soit à proprement dire l'immunité du "troupeau humain". *Ndt*] Or celle-ci était évidente dans la mesure où il n'existait aucun vaccin ni médicament qui aurait pu empêcher une telle évolution, d'autant plus que la restriction massive de la vie publique n'était pas encore imaginable.

La croissance exponentielle du nombre d'infections s'accompagnant d'une forte augmentation du nombre de décès et du risque de surcharge des systèmes de santé et d'apparition de situations de *triage*<sup>1</sup>, les gouvernements ont dû trouver des mesures rapides pour limiter efficacement la propagation du virus. Parmi d'autres le port du masque [nasopharyngien, *ndt*] fut amené dans la discussion à l'instar d'une option, afin de freiner l'évolution infectieuse. Dont l'efficacité fut nonobstant tout d'abord contestée à l'intérieur même de la science. En outre on ne disposait pas d'un nombre de masques suffisants pour tous. Pour cette raison, l'obligation d'en porter un ne promettait guère d'efficacité suffisante au politique. Ainsi s'égarèrent encore d'autres mesures possibles.

1 Le terme de *Triage* provient du français et signifie *sichten* [trier = passer au crible] ou *sortieren* [trier = classer]. Les spécialistes (par exemple des médecins ici) "examinent et trient" des blessés ou selon le cas des personnes malades et vérifient qui a besoin d'un secours immédiat et qui peut attendre. En outre, ils jugent qui profitera au plus prochainement d'une thérapie et survivra au plus vraisemblablement. Le *Triage* est indispensable si les possibilités de soins, par exemple face à un grand nombre de malades, ne sont encore que peu disponibles. Le but étant de sauver le plus d'êtres humains malgré la rareté des remèdes.

Enfin il y eut seulement une mesure, qui à ce moment-là promettait suffisamment d'efficacité et avec cela une sécurité : Les citoyens devaient limiter leurs contacts et prendre leur distance, se distancier les uns des autres, pour minimiser les transmissions d'infection. Les appels initiaux n'étant pas suffisants, le gouvernement et le *Bundestag* n'ont eu d'autre choix, à court terme, que de recourir au *lockdown* [en anglais dans le texte pour "confinement", ndt] généralisé, à la fermeture de presque "toute la vie publique", une mesure qu'ils avaient eux-mêmes exclue peu de temps auparavant (Voir *Tageschau* 2020b). Malgré cela cette règle fut accueillie, au début, avec une acceptation étonnement élevée parmi la population, même auprès de l'AfD au *Bundestag*. Le chef de la *Fraktion* AfD, Alexander Gauland, déclara le 25 mars, au sujet des mesures, en session parlementaire au *Bundestag* : « La politique gouvernementale renferme beaucoup de discernements que nous tenons pour justes et que nous partageons ... Le premier devoir civique c'est de nous tenir ensemble ». D'une manière analogue, le président de l'AfD, Jörg Meuthen, déclara le 11 mars : « Même si cette épidémie globale devait adopter une évolution bénigne, chez beaucoup de personnes touchées, c'est un danger mortel pour les patients âgés et ceux atteints de comorbidités. » Lui-même, exigea que les grandes manifestations fussent "catégoriquement" interdites (voir Volmer 2020).

Science et politique devraient se laisser mieux instruire au travers des innombrables erreurs et fausses évaluations au sujet de l'imprévisible évolution de la pandémie. En particulier le ministre de la santé d'alors qui modifia à plusieurs reprises ses communiqués de presse dans les premières semaines de la pandémie (voir *Tageschau* 2020d). Cela étant, ces aveux expriment-ils qu'ils les politiques voulaient opprimer la population de manière répressive ou bien plus qu'ils étaient dépassés par la situation d'ensemble ? En tout cas les médias officiels en ont fait un rapport assez clair. Cela vaut aussi pour les événements comme les affaires des masques dans lesquelles des politiciens exploitèrent la situation pandémique probablement pour leurs intérêts propres. (Voir Grill 2022).

Par la suite, il est apparu clairement quelles étaient les contraintes liées aux restrictions-corona, telles que les obligations de port de masque, de pratiquer des tests et de mises en quarantaine, qui imposaient aux gens des règles d'une ampleur inconnue dans leur vie quotidienne. Plus les mesures se prolongeaient, plus les critiques se faisaient entendre, non seulement par des manifestations publiques, mais aussi par la diffusion d'affirmations niant le déroulement de la pandémie, sans toutefois pouvoir les étayer empiriquement, raison pour laquelle nous n'aborderons pas ici les affirmations visant à remettre en question la pandémie-corona en tant que telle et sa dangerosité.

Toutefois il y a un grand nombre de points critiques adressées aux interventions autoritaires de l'état qui agissent jusque dans la vie privée. En conséquence, les restrictions étatiques de contacts ont été ressenties comme disproportionnées et, dans leur ampleur, comme inutiles. Elles violaient les droits de liberté, ruinaient des branches d'affaires économiques et portaient préjudice à la population, avant tout les êtres humains en maisons de soins ou foyers, les enfants et les malades mentaux. À cela se rajoute l'impression que les gens étaient traités comme des cobayes, étant donné que malgré de nombreuses connaissances scientifiques au sujet du virus de la corona dont les évolutions parfois très différentes de la pandémie dans les différents pays ne pouvaient pas être expliquées de manière définitive. Il était seulement difficile de faire comprendre que cette situation était dans l'ordre des choses. Des mesures étatiques quelque peu adoucies comme en Suède, étaient exactement des expériences sur la population, étant donné qu'aucune connaissance complète sur l'efficacité des mesures ne se présentait dans une pandémie et qu'en outre le comportement différent de la population influençait les résultats des mesures. Savoir si des mesures de restrictions plus sévères ou plus relâchées étaient mieux appro-

priées dans d'autres états que celles-ci en Allemagne, c'est encore contesté jusqu'à aujourd'hui. Selon le point de vue adopté, les évaluations sont différentes.

Dans toute critique portée aux mesures sévères contre la corona, on ne doit pas ne pas voir que des manières alternatives de procéder furent publiquement discutées pour maintenir les restrictions minimales. La proposition de réduire les interdictions de contact obligatoires aux groupes à risque, qui sont particulièrement exposés au virus, fut très en vue. Attrayant était aussi le fait que les nuisances collatérales économiques et sociales s'avéraient réduites et avant tout que la plupart des gens ne devaient rien changer à leur style de vie. Cependant, de nombreux politiciens se sont opposés à ce qu'ils considéraient comme socialement inapproprié, à savoir le traitement inégal de certains groupes de population dans la pandémie. À cela se rajouta la constatation des scientifiques que les groupes à risques ne pouvaient pas être nettement définis ; étant donné qu'il y a des risques graduellement différents, dont le poids ne peut pas être scientifiquement prévu ou analysé sans équivoque. Une mise en œuvre pratique des restrictions de contact, qui se limiterait à quelques personnes et ne mettrait personne en danger, a donc été considérée comme impossible.

Après une pesée des alternatives, une résolution politique fut prise pour le *lockdown*. Quoiqu'une grande majorité l'approuvât dans la population, une minorité dut tolérer cette résolution. Quand bien ceci relevât du principe de toute démocratie, cela fut assez difficile à avaler pour l'AfD. Après un accord initial, pour un changement de stratégie du gouvernement fédéral, le parti se mit à formuler une critique massive aux mesures qui culmina dans le fait d'imputer au gouvernement d'activer une "loi des pleins pouvoirs (*Ermächtigungsgesetz*, [de triste mémoire nazie, ndt])" et de forcer une dictature de la corona (voir Balsler/Schneier 2021). Avec ces déclarations, on n'était plus guère loin d'en appeler aux manifestations pour faire tomber le gouvernement.

### 3. L'interaction entre science et politique — Comment gouvernements et Parlements en arrivent-ils à des décisions conformes au droit ?

Les violentes controverses sociétales au sujet des mesures politiques contre la pandémie de la corona furent quelque peu alimentées par les interprétations et conclusions différentes à l'intérieur de la science. Virologues, épidémiologistes, statisticiens et médecins en vinrent, à chaque fois selon leur angle de vue respectif, à des pronostics et recommandations qui divergeaient et qui ne remettaient pas en question la pandémie elle-même. Vinrent s'y rajouter les points de vue des économistes, scientifiques de l'éducation, sociologues et membres de commissions d'éthique. Le discours scientifique contradictoire était du genre inévitable, d'une part, sur la base même de la complexité de la pandémie et, d'autre part, il retraçait de manière transparente les efforts cognitifs scientifiques usuels, aujourd'hui engagés pour aborder des phénomènes complexes. À vrai dire, ceci devrait éveiller la confiance dans la probité de la science dans son ensemble, les conspirations ne sont pas plausibles dans cette culture scientifique. Mais elles témoignent aussi pourtant de limites de la science actuelle engluée dans les questions cognitives complexes. En règle générale, les grands problèmes sociétaux ne peuvent pas être complètement expliqués sans équivoques dans leurs causes premières et particularités avec les méthodes aujourd'hui possibles. Souvent la science n'en arrive qu'à des confirmations partielles, à l'aide de statistiques. Cela aide à coup sûr à comprendre un peu plus, mais il faut nécessairement s'attendre à des erreurs. [ou à des "tricheries", voir l'affaire du faux articles d'analyses statistiques du "*Lancet-gate*", ndt]

De nombreuses lacunes dans la collecte des données essentielles à la compréhension de la pandémie, dues en dernier lieu à des négli-

gences et des erreurs d'appréciation politiques, sont venues aggraver la situation. Elles se sont manifestées notamment par des services de santé surchargés, une technologie numérique insuffisante, un morcellement des compétences au niveau fédéral ou une mauvaise prise en compte de la protection des données. Toute une série de chiffres ne sont pas encore disponibles avec suffisamment de précision aujourd'hui, comme ceux des personnes effectivement infectées, ceux des personnes vaccinées, ceux des personnes qui sont mortes en étant atteintes de la corona et des lits d'hôpitaux et de soins intensifs occupés ou non occupés. Dans le cas des personnes réinfectées par la corona, on n'a pas encore établi où, quand et comment, cela est arrivé et quels groupes de la population ont été le plus souvent touchés. De même le statut immunitaire de la population est resté peu clair, puisqu'une étude d'ampleur fédérale, avec un nombre suffisant de participants et sur un laps de temps plus long n'a pas été rapidement mise en oeuvre. Fit aussi défaut également une appréhension des données à partir desquelles on eût pu connaître si et dans quelle mesure il y avait des variables initiales opérant de manière restrictives.<sup>2</sup> Cette liste ne donne guère de bonne lumière sur la gestion de crise politique et scientifique. Mais cela n'a pourtant aucun sens d'attribuer des intentions de conspiration à la politique et à la science, car les manquements ne sont pas restés secrets, mais ils ont été évoqués à maintes reprises par les scientifiques et les politiques eux-mêmes. Ce qui est choquant, c'est que cette critique soit restée jusqu'à présent largement sans suite. (voir RTL 2022).

Le manque de clarté et d'unanimité des experts qui s'ensuivit, ainsi que le caractère équivoque de leurs déclarations, contribuèrent à l'incertitude et en partie aussi au mécontentement dans la population qui désire, elle, des connaissances claires et des options d'agissements d'après lesquelles elle peut s'orienter. Cela vaut en premier lieu pour l'effectivité et la nécessité des mesures étatiques contre la corona. En conséquence, la politique a été accusée de répression arbitraire parce qu'elle a également pris des mesures de lutte contre la corona controversées ou non clairement prouvées, telle, par exemple, la fermeture des frontières, l'obligation de porter un masque en plein air ou les couvre-feux. Les critiques ont compris que les références constantes des scientifiques et du gouvernement à une possible augmentation exponentielle du nombre d'infections étaient une méthode pour répandre la peur au sein de la population afin de la rendre plus docile.

Sur l'arrière-plan des manques et limites de la science, on peut aussi interpréter autrement cette politique : les politiques au pouvoir — en particulier au début de la pandémie — malgré des informations et des connaissances incomplètes, voulaient utiliser toute possibilité, pour faire face à leur responsabilité quant à la protection des citoyens. Car la population ne devait pas être livrée à une telle évolution dramatique sans secours. « Dans la recherche sur les crises, nous appelons cela une "*self-destroying prophecy*" [en anglais dans le texte, *ndt*], une prophétie autodestructrice. On nomme un scénario dans le but qu'il ne se produise pas, parce que les gens se comportent "correctement" grâce à l'avertissement » (Fiedler 2020). Parle en faveur de cette manière de progresser le fait qu'avec une pandémie, il s'agit d'un événement extrême, que les gens n'ont en grande partie pas encore vécue dans leur vie. La pan-

2 Toutefois, cette critique ne permet pas de démontrer qu'il n'y a pas eu de pandémie. En effet, des données insuffisantes laissent également supposer qu'il y a eu plus de malades et de morts par effet corona que ceux qui ont été effectivement recensés (voir ZDF 2021 et ZDF 2021a). [Une autre interprétation est aussi possible de cette phrase que le contexte critique de la situation ne permet pas d'ignorer : « Il n'y avait pas non plus de collecte de données permettant de déterminer si des restrictions de sortie étaient appliquées et, dans l'affirmative, dans quelle mesure. », car les statisticiens eux-mêmes savent souvent très bien faire un choix judicieux et "manipuler" les choix des variables au départ de leurs analyses. "*Science sans conscience n'est que ruine de l'âme*" (Rabelais) *ndt*]

démie est en même temps une crise rampante. Elle commence de manière anodine, puis devient de plus en plus rapide, de plus en plus grave (Fiedler 2020). Cette interprétation favorable à l'État est étayée par quelques études qui ont entre-temps démontré l'efficacité, initialement contestée, de certaines mesures ( voir *Tagesschau* 2022 et *Tagesschau* 2021).

En tout cas, la pandémie montre comment la politique se voit renvoyée aux résultats de la science car en absence de ceux-ci, elle " se met à patauger". Inversement de nombreux scientifiques font publiquement savoir qu'ils sont contents de ne pas avoir à argumenter et à décider des mesures étatiques à prendre, en raison des impu-dences que ces mesures entraînaient, voilà qui était clair pour eux [Le professeur Raoult est l'un de ceux-là en France, *ndt*], étant donné qu'ils ne pouvaient pas dire assurément quelles mesures étaient appropriées à un virus encore inconnu, cela étant. On peut nettement voir ici comment science et politique remplissent deux fonctions bien différentes dans la société.

Or, la question passionnante c'est cependant de voir comment ces fonctions opèrent conjointement. Il est évident que les autorités ont décidé d'écouter en premier lieu les scientifiques, dont les découvertes et les recommandations pour endiguer la pandémie promettaient une efficacité rapide. Ils veulent être à la hauteur de leur mission pour être capables d'agir. L'Etat a tout intérêt à recevoir des explications compréhensibles et des recommandations d'actions efficaces de la part des scientifiques. Il s'appuiera donc sur les institutions et des procédures scientifiques qui lui fournissent le savoir-faire nécessaire pour prendre les mesures appropriées en temps utile. Par conséquent, les déclarations des virologues et des épidémiologistes établis ont eu le plus grand poids pour la politique, tandis que les autres scientifiques ont dû se contenter d'exprimer leurs préoccupations ou n'ont pas été pris en compte. [En particulier les travaux biochimiques quantifiés (par exemple les séquences nucléotidiques analysées à l'IHU de Marseille) et donc acquises, n'ont pas été prises en compte suffisamment tôt, par exemple pour les variants naturels du virus. *ndt*]

Quand bien même en situation d'urgence aiguë, il ne restât rien d'autre à l'état, [que de faire ce qu'il croit devoir, *ndt*], sa manière de procéder peut être critiquée. Néanmoins, au lieu d'imputer faussement à la politique des motifs conspirateurs, une prise en considération fondamentale aide à aller bien plus loin.

L'état ne peut pas mener d'activité scientifique. Il ne peut résoudre aucunes querelles scientifiques ni non plus décider comment la science en arrive méthodiquement à des connaissances sensées intégrales. Devant cet arrière-plan, il est douteux que ce soient les gouvernements et les Parlements qui décident quels experts sont éligibles pour le Conseil scientifique. Par conséquent la critique se comprend bien que le gouvernement, avec le *RKI* [*Robert Koch Institut, ndt*] a bénéficié d'un conseil d'experts trop restreint. Cela a été indirectement admis par le gouvernement suivant, qui a entre-temps nommé un conseil d'experts un peu plus important (cf. Wikipedia, mots-clés : *Corona-expertenrat\_der\_Bundesregierung*), qui devrait toutefois — compte tenu de la complexité de la pandémie et de ses conséquences — être encore plus diversifié. Le discours scientifique, sur lequel la politique s'appuie, devrait essentiellement être plus largement encadré dans la société (Voir Wiesmann 2021, p.30).

Néanmoins, il faut tenir compte de la part des scientifiques et de leurs institutions dans cette limitation. Parce qu'ils pourraient constituer eux-mêmes, de manière autonome, un groupe d'experts scientifiquement fondé, qui s'appuie uniquement sur les critères scientifiques spécifiés par le domaine à traiter. Dans le cas d'une pandémie, il y a toute une série de critères et d'aspects. Dès lors, tous les scientifiques nommés par les instances étatiques auraient pu dire : il nous faut plus d'expertises ! Nous voulons constituer nous-mêmes le panel d'experts ! Cela ne s'est pas produit parce que les scientifiques ne se considèrent pas comme une communau-

té suffisante pour former une société qui assume véritablement des tâches sociales. Celui qui examine les multiples déclarations infructueuses entre les scientifiques ou les courants scientifiques (voir Binswanger 2021), doit concéder qu'avec toute la liberté formelle existante de la science et de l'enseignement universitaire, un des défauts de la science réside dans sa capacité limitée à échanger et à s'organiser face aux politiques, au-delà des écoles de pensée et des disciplines. De ce fait la science se restreint constamment, aussi bien dans ses possibilités de connaissance que dans son efficacité sociale. Des scientifiques devraient se mettre en situation d'expliquer les querelles entre eux sur des thèmes complexes pour les rendre transparentes à l'opinion publique (voir Drosten 2021 [et les ouvrages du Pr. Didier Raoult de l'IHU de Marseille, *ndt*]). Ceci est une question d'auto-organisation de la vie de l'esprit et la solution ne se trouve absolument pas dans une mise en tutelle de la science par l'état. L'évolution de la pandémie de la corona montre nettement que la séparation des disciplines scientifiques a porté préjudice à la politique dans l'élaboration de ses processus décisionnels.

#### 4. Un autre défi : La politique de l'État en matière de corona tient-elle compte des droits fondamentaux avec lesquels elle entre directement en conflit avec ses propres mesures ?

Parmi les nombreux points de la critique adressée aux mesures politiques dans le but de lutter contre la corona, se détache particulièrement l'inquiétude de la population autour de la restriction imposée à ses droits fondamentaux. Car selon la loi fondamentale, c'est la tâche capitale de l'organe étatique de les protéger. Comme jamais auparavant la liberté de se rassembler ou de s'associer ou d'agir, ne fut aussi massivement restreinte pour presque tous les milieux de la population par les mesures de protection contre la corona : obligation de port du masque et de la distanciation, couvre-feu, interdiction de séjour et de visite, fermeture obligatoire des commerces, interdiction de manifestations diverses, etc., la liste agit aujourd'hui encore d'une manière insupportable car pour beaucoup elle menace leur existence [pour les artistes par exemple, c'est évident ! *ndt*]. Comment peut-on en venir à ce que l'état prenne des mesures aussi drastiques ? Cela est-il nonobstant légitime au plan démocratique ? Est-ce que ces exigences relèvent encore d'un état de droit ? Celui-ci intervient pourtant pour d'autres dangers qui menacent quotidiennement la population, par exemple, la circulation routière ou l'interdiction de fumer en certains lieux publics, sans pour autant prendre des mesures aussi rigoureuses (voir Wiesman 2021, p.29).

Regardons tout d'abord comment l'état se comporte vis-à-vis d'autres dangers possibles. Ici il nous faut distinguer s'il s'agit d'un dommage sur soi, comme le fait de fumer. Sous ce point de vue, l'état se comporte tendanciellement de manière libérale et discrète. Mais dès qu'il s'agit d'une mise en danger ou d'un dommage à autrui les dangers sont politiquement discutés et pourvus de mesures de restriction, comme c'est le cas pour l'interdiction de fumer en des "lieux publics". Toutefois, les restrictions ne sont appliquées que dans la mesure où la situation l'exige. Or, une pandémie requiert justement des contre-mesures bien plus vastes qu'une interdiction de fumer en un lieu public, pour détourner d'un danger. Dans le cas du trafic routier c'est la même chose. Le fait que certains dangers, en particulier pour les enfants, n'aient pas été suffisamment limités jusqu'à présent est critiquable en soi, mais ne constitue pas un argument pour remettre en question les restrictions contre une pandémie.

Ce à quoi la politique est confrontée lors de la limitation législative des dangers, c'est à la mise en balance des biens juridiques en conflit, par exemple les droits fondamentaux. Il est utile à cet endroit de se rappeler comment les droits fondamentaux s'articulent entre eux. Les droits fondamentaux ne sont jamais illimités, ils

trouvent toujours leur limite dans d'autres droits fondamentaux. Comme on peut le voir dans le cas du tabagisme en public, les libertés de l'un sont limitées par les libertés de l'autre. Les droits de liberté garantis sont en même temps des droits de protection, ils sont obligatoires pour l'autre. Lorsque j'obtiens une protection contre la contamination par d'autres personnes grâce au *lockdown*, ma liberté en est assurée. En même temps, ce droit a pour effet d'obliger les autres à se tenir à une distance suffisante de moi, à ne plus pouvoir me rencontrer à volonté ou bien à devoir porter des masques désagréables. Les droits de l'un exigent donc toujours que l'autre subisse des devoirs correspondants. Celui qui n'a pas conscience de ce principe fondamental de l'ordre juridique et qui ne voit que ses droits peut se sentir injustement traité et opprimé lorsqu'il se heurte à des devoirs qui lui sont ainsi imposés.

Or, l'État de droit est confronté au défi de savoir où et comment tracer la frontière entre la liberté et la sécurité des uns et celles respectives des autres. Lorsque deux droits fondamentaux entrent en conflit, il faut trancher, mais comment ? Un droit fondamental comme l'intégrité physique est-il généralement considéré comme plus important qu'un autre, par exemple celui de la liberté de réunion ? En fait, dans l'interprétation courante de la Loi fondamentale, « il n'y a pas de droits fondamentaux plus ou moins importants, tous ont le même rang les uns par rapport aux autres [...] ». Lorsque la poursuite d'un droit fondamental entre en conflit avec un autre droit fondamental, par exemple, lorsque la protection de la santé entraîne des atteintes aux libertés, une situation de décision se présente, que l'on appelle par raccourci une mise en balance. Un droit fondamental cède alors le pas à un autre, mais *son effet n'est limité que dans la mesure où il est inévitable*. Les juristes appellent cela "l'équilibre indulgent" ou la "concordance pratique". Dans le conflit concret, les droits fondamentaux sont classés de telle sorte *qu'ils déploient chacun l'efficacité maximale imaginable*. Il ne s'agit donc pas de choisir un droit fondamental, mais d'une perspective multidimensionnelle, dans laquelle la poursuite d'un droit fondamental est rendue possible par un calcul des charges qui y sont liées. Il ne découle donc pas d'une mise en balance des droits fondamentaux que l'on puisse faire agir l'un au préjudice de l'autre [...]. La mise en balance des droits fondamentaux évite de telles alternatives, car cela reviendrait à faire passer un droit fondamental après un autre, ce qui serait incompatible avec leur égalité normative. *On ne peut dire* jusqu'où un droit fondamental doit s'effacer au profit d'un autre *que face à une nécessité concrète d'agir* [...] Celui qui met en balance [...] sait qu'il **ne** peut **pas** y avoir de mise en balance correcte une fois pour toutes. *Les situations de mise en balance se renouvellent donc sans cesse, car les conflits de droits fondamentaux se posent à nouveau et différemment au cours du temps.* (Lepsius 2021, soulignement en caractère italique de W. Rau et en gras par le traducteur!).

Cette procédure visant à garantir tous les droits fondamentaux montre à quel point il s'agit d'une procédure conforme à la vie. Chaque décision prise est limitée dans le temps et liée à la situation. Si la situation évolue, c'est-à-dire si les conditions de la pandémie changent, la procédure doit être appliquée à nouveau et éventuellement modifiée. Selon la loi fondamentale, aucun droit fondamental ne risque d'être supprimé de manière permanente et générale. Cette procédure ne s'applique pas seulement aux décisions de justice, mais doit être prise en compte dès la procédure législative ou dans les ordonnances du gouvernement.

Si l'on examine la critique massive qui fut adressée sur les mesures contre la corona par divers groupes et partis, l'impression peut surgir que la procédure de pondération ne fut pas arrêtée (Brackmann 2021). En particulier la disproportion et l'unilatéralité des mesures, ainsi que la concentration présumée des pouvoirs, comme ceux des gouvernements fédéraux et régionaux, ont été critiquées, ce qui a donné lieu à l'affirmation que la séparation des pouvoirs fût annu-

lée et que les droits à la liberté disparaissent durablement. Ces deux éléments indiqueraient que les élites dirigeantes aspirassent à une domination totale. Ces accusations ont pu être formulées à diverses occasions. Le ministère de la Santé a adopté des règlements successifs sans consulter le Parlement. La fameuse "*Bund-Länder-Runde*" des gouvernements fédéraux et régionaux — un organe qui ne figure pas dans la Constitution — décidait également des mesures contre la corona sans l'implication des Parlements. La violence des restrictions fut considérable pour tout le monde. Beaucoup s'en ressentent encore éprouvés jusqu'à aujourd'hui. La pondération des biens du droit n'a pas pu être éprouvée par eux comme secourable, puisque leurs droits durent céder le pas. Ils eurent énormément à souffrir des restrictions imposées par les mesures-corona, alors que leur effet protecteur simultané se traduisait uniquement par le fait de rester simplement en bonne santé.

## 5. Qu'en est-il de la critique de la légitimité des mesures contre la pandémie de corona prises par l'État ?

État uniformisé, changement de régime (Kannenberg-Rentschler 2020), dictature de la corona, conspiration secrète des élites politiques et économiques, suppression des droits démocratiques fondamentaux, abolition de la démocratie, menaces sur la liberté, destruction de l'existence économique — et tout cela, au mépris de la population : la liste des accusations juridiques implacables contre la politique de l'état est longue. Celles-ci expriment aussi les violentes confrontations entre partisans et opposants aux mesures contre la corona qui furent disputées, non seulement dans les médias, dans les manifestations et aux Parlements, mais encore aussi dans les firmes et associations et dans le privé quotidien.

Qu'en est-il devenu de la critique depuis ? Le caractère d'état de droit et la démocratie ont-ils été effectivement mis en danger par ces mesures et la pondération du droit exigée, n'a-telle pas été menée du tout ou bien même insuffisamment ? Rath 2022, en offre un aperçu concentré.

Rétrospectivement, on peut dire que : dans les processus décisionnels du gouvernement ou des Parlements une pondération juridique des restrictions aux droits fondamentaux concernés fut régulièrement publiquement discutée et communiquée. — Or, il fallait s'y attendre, étant donné que la majorité gouvernementale avait un intérêt aussi à ce que ses lois soient valables devant la justice.

Pendant toute cette période, tous les citoyens ont eu la possibilité, conformément à l'article 19, paragraphe 4, de la Loi fondamentale, de saisir la justice et de porter plainte contre des mesures, dans la mesure où une violation des droits par l'autorité publique avait lieu ou était sérieusement à redouter.

Sur cette base, de nombreux tribunaux ont examiné les mesures-corona de l'État. Il y a eu de nombreuses décisions différentes. Outre la confirmation par la Cour constitutionnelle fédérale des principales lois corona, telles que le frein d'urgence fédéral (voir Feppe 2021), « les tribunaux constitutionnel et administratifs supérieurs des *Länder* ont déclaré que des restrictions spécifiques des droits fondamentaux, telles que l'interdiction de l'hébergement, le couvre-feu ou l'interdiction absolue de se réunir, étaient disproportionnées en raison de leur rigueur, et parfois même manifestement illégales » (Papier 2020). Ce n'était pas le cas pour les fermetures de restaurants (*Tagesschau* 2022a).

Les règlements du gouvernement fédéral sans implication des parlements étaient toujours limités dans le temps et devaient finalement être compatibles avec les lois adoptées par voie parlementaire. Les nouvelles mesures-corona à plus long terme nécessitaient des modifications législatives par des parlements démocratiquement élus (Kornmeier/Bräutigam 2021).

Au cours de la première année de la pandémie, les décisions du *Bund-Länder-Runde* ont confirmé la séparation verticale fédérale des pouvoirs en Allemagne. Le gouvernement fédéral a souvent dû accepter que les gouvernements des *Länder*, qui doivent encore répondre à des parlements démocratiquement élus, suivent leur propre chemin avec les mesures corona. C'était irritant pour la population et discutable d'un point de vue épidémiologique. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a mis en place le "freinage fédéral d'urgence" au cours de la deuxième année de la pandémie, lequel a ensuite été examiné par un tribunal.

L'élection du *Bundestag* en 2021 a renouvelé la légitimité démocratique du parlement fédéral, même à l'époque des mesures contre la corona. Elle s'est déroulée régulièrement, n'a été remise en cause par personne, a entraîné un changement de gouvernement et le retrait du freinage d'urgence fédéral. L'exigence de vaccination privilégiée par le nouveau gouvernement fédéral n'a pas trouvé de majorité au *Bundestag* à ce jour, ce qui signifie que la séparation des pouvoirs entre le parlement et le gouvernement est toujours aussi effective.

Enfin, lors de l'examen des mesures de l'État contre la corona, l'évolution respective des nombres d'infections et d'hospitalisations a pu être ajustée quand cela était prévisible. Le fait qu'il y ait eu des attermoissements et des contradictions, à la fois avec des nombres croissants et décroissants, peut être critiqué, mais non pas la tendance générale.<sup>3</sup>

Au vu de tout cela, il est trop facile pour soi d'affirmer que l'État a «complètement tenu pour acquis» (Brackmann 2002) des droits fondamentaux restreints.

## 6. Comment les partisans et les critiques des mesures contre la Corona se comportent-ils les uns envers les autres ?

La rédaction de *Sozialimpulse* a reçu beaucoup d'encouragements pour l'avant-dernier numéro consacré à la pandémie de corona-virus, mais aussi quelques réactions très défavorables, qui ne portaient pas ou peu sur le contenu. Ces réactions s'apparentent au débat stérile qui se déroule par ailleurs dans le public. Pourquoi est-il si facile de rejeter d'autres points de vue et si difficile d'entrer en matière sur ceux des autres ?

À côté d'autres facteurs, comme la longue durée des mesures prises contre la corona, des préjugés irréflectifs et des renforcements de soi par des chambres d'échos, trois forces de la vie de l'âme sont d'une importance particulière pour ces confrontations : la peur, la solidarité et l'intérêt égoïste. Dans les discussions en cours on rapproche aux critiques de ces mesures en premier lieu des intérêts personnels égoïstes et un défaut de solidarité, alors qu'aux partisans de ces mesures contre la corona, on leur adjoint l'inverse. Or il y a de riches preuves à l'appui pour les deux. Cependant, l'inverse peut également être vrai : parmi les critiques des mesures, beaucoup de personnes solidaires regardent ceux qui souffrent massivement des mesures-corona, tandis que les partisans des mesures ont également leur propre protection en vue. Dans tous les cas, il s'agit d'accusations à forte charge morale. Mais elles ne sont d'aucune aide, d'autant plus que même leur intérêt personnel voit sa légitimité - garantie par la Constitution - confirmée. De même, les insinuations réciproques selon lesquelles l'autre côté agirait de manière à créer la peur et la panique — les uns à partir de la peur de tomber malade de la corona, les autres à partir de la peur d'un état qui les

3 Ainsi Bernd Brackmann critique le fait que, dans un cas, les mesures-corona n'ont pas été retirées même si les conditions pour celles-ci n'étaient plus en place. Cependant, il omet le fait que les gouvernements ont introduit les mesures corona trop tard à l'automne avec un nombre croissant d'infections et malgré les avertissements préalables (voir Brackmann 2022).

place en tutelle. La problématique dans de tels reproches, c'est que de telles peurs existent de fait. Mais qui renonce à sa peur lorsqu'on la lui reproche ? Le danger existe bien plus que de tels reproches mènent à une aggravation des tensions entre les camps.

Dans la querelle autour des mesures prises contre la corona il devient évident combien peu les deux camps parviennent à produire une compréhension réciproque. La compréhension est toutefois nécessaire pour que chacun se rende compte qu'il en fait partie. Celui qui se sent compris de son interlocuteur est plutôt en situation, en cas de querelle politique, de tolérer des décisions qui vont à l'encontre de ses intérêts [principe d'une culture du dialogue, *ndt*] et il ne remettra pas en question aussitôt tout le système politique pour autant. Il ne reste donc plus qu'à répondre aux arguments de l'autre partie, pour autant qu'ils ne soient pas totalement inventés.

Maintes discussions conduisent à la question de savoir si l'on peut faire confiance à la science et aux organes de l'état ou bien se méfier d'eux. Cette interrogation est justifiée parce que de très nombreux détails dans cette pandémie ne peuvent guère être personnellement dominés du regard. Confiance ou méfiance peuvent entraîner que l'on considère les choses avec du parti pris. Elles ne peuvent guère remplacer la vérification sérieuse des arguments et faits concrets qui peuvent être dominés du regard. On pourra alors voir si la science et la politique méritent la confiance par leur travail. De fait cela éveille assez peu la confiance quand l'actuel Chancelier, avant le vote parlementaire, exclut une obligation vaccinale dont il devient partisan après le vote (voir Billmayer 2021). Le retrait du frein d'urgence fédéral, annoncé avant les élections par les partis gouvernementaux et mis en œuvre par la suite, pourrait en revanche favoriser la confiance. On ne doit donc pas en rester à un exemple dans la question de confiance, mais plutôt contrôler sans cesse d'autres décisions des responsables et leurs contextes. L'art consiste à ne pas se laisser dériver par la confiance et la méfiance qui naît par une perception sélective, mais plutôt partir directement en quête des faits qui mettent à l'épreuve la confiance ou la méfiance que l'on a jusque-là. Ainsi conserve-t-on l'indispensable absence de préjugés.

L'impartialité implique d'examiner de manière critique non seulement la science et la politique établies, mais aussi les sources et les auteurs qui émettent des critiques sur la science et la politique. Examine-t-on ici avec la même précision : qui parle?, quels sont ses motifs?, comment il/elle procède méthodiquement?, si les arguments et les preuves sont cohérents et si les contre-arguments sont pris en compte ?

Dans toute méfiance à l'égard de la science et la politique il y a à répondre malgré tout à la question de savoir comment pouvoir fonder une relation alternative avec le virus de la corona. Lors de propositions alternatives dans ce sens, comment leurs inconvénients ont-ils été sérieusement pris en compte, comme cela a été fait par l'examen critique des mesures contre la corona ? Un exemple : La demande de retrait des mesures Corona a été justifiée par le fait que seules les personnes âgées étaient menacées et qu'elles seraient de toute façon bientôt mortes. Ici on ne voit pas que des droits fondamentaux individuels ne sont ni pratiquement, ni temporairement limités, **mais irréversibles** ; or, ici, ils sont ainsi remis en question. En outre d'autres groupes à risques et de mises en danger à longue échéance ne sont pas pris en compte. Néanmoins, les partisans des mesures-corona doivent eux aussi réfléchir à la manière d'éviter un nouveau durcissement de la querelle des camps. Cette exigence découle de la pandémie elle-même, qui doit être maîtrisée par l'ensemble de la société. Le débat sur l'obligation de vaccination permet d'illustrer le caractère explosif qu'a pris le conflit entre les camps. En témoignent les tentatives infructueuses du *Bundestag* — nouvellement légitimé démocratiquement — d'introduire une vaccination obligatoire (Wolfskämpf 2022). Les arguments qui s'y opposent sont trop disparates et contradictoires. Les détracteurs

de la vaccination ne se laissent pas convaincre que la vaccination est absolument nécessaire en tant que prévention contre des mutations virales possibles, mais non garanties (cf. Dabrock 2022). Inversement, ceux qui veulent se vacciner perdent de plus en plus leur tolérance à l'égard de ceux qui renoncent à la vaccination parce qu'ils voient en celle-ci une autre menace. Il faut aussi valoir qu'en cas d'obligation vaccinale de nombreuses autres mesures contre la corona seraient supprimées ainsi que les dommages collatéraux qui leur sont liés. L'affirmation que la vaccination mettrait disproportionnellement en danger la santé des gens ne s'est pas laissée démontrée non plus, même par des médecins anthroposophiques (Dabrock 2022). Le compromis de relier l'obligation vaccinale à certaines limites d'âge n'est juridiquement et socialement pas porteur. Si l'on en vint finalement à une obligation légale de vaccination, il ne fût pas du tout certain que la Cour constitutionnelle fédérale y souscrivît. Elle ne le ferait probablement que si, lors de l'évaluation des droits fondamentaux concernés, une situation d'urgence sociale, c'est-à-dire une forte augmentation du nombre de décès, pouvait être prouvée. Il faudrait alors s'attendre à une nette intensification de la confrontation entre les deux camps et à une radicalisation des détracteurs de la vaccination si l'obligation de vaccination était imposée de force. La confrontation des deux camps ne peut pas offrir de solution satisfaisante.

Or, comme nous l'avons vu, l'État ne peut pas se contenter d'observer l'évolution de la pandémie, il doit prendre des décisions. Mais que pourrait-il faire sans augmenter la confrontation ? Ce qui s'impose, c'est l'art de la compensation sociale, une méthode qui a fait ses preuves dans de nombreux autres domaines politiques. Elle consiste à verser à tous ceux qui se font ou se sont fait vacciner plusieurs fois pour protéger les autres, une compensation financière qui devrait être suffisamment élevée pour être vécue comme une compensation par un nombre suffisant de personnes. Les détracteurs de la vaccination n'en seraient pas désavantagés, mais auraient l'avantage de ne plus être inquiétés par l'État, s'ils atteignaient un taux de vaccination suffisamment élevé et ils obtiendraient en outre une protection accrue contre la maladie de la corona sans aucune intervention de leur part. Les partisans de la vaccination pourraient se sentir confortés dans leur action et recevoir de l'argent. En Slovaquie, cette mesure a déjà été adoptée pour les retraités, mais pour une durée limitée et pour un montant relativement modeste, après des querelles parlementaires irritantes pour la population (Lange 2021). En Allemagne également, cette proposition a été discutée, mais rejetée en raison de son coût élevé et de l'opinion selon laquelle la solidarité ne doit pas être "à vendre" (Holewick/Behrens 2021). C'est sans doute pour cette raison que cette proposition n'a pas été très bien accueillie par la population (Müller-Töwe 2021), la majorité plaidant pour une vaccination obligatoire (Röhlig 2022). En revanche, certains entrepreneurs font usage de la prime de vaccination afin de garantir leur capacité de production (Voigt 2022). La question reste donc ouverte de savoir comment réagir en cas de nouvelle menace.

## **7. Question ouverte litigieuse : Les dommages collatéraux des mesures-corona ont-ils été suffisamment appréhendés et pris en compte de manière appropriée ?**

À partir des développements apportés jusqu'à présent la situation particulière est censée devenir plus claire dans les organes de l'état qui doivent opérer sous les conditions d'une pandémie. La science leur fournit constamment de nouvelles informations, mais pourtant aucuns pronostics garantis. Une grande majorité de la population attend des mesures prévoyantes au bon moment pour sa protection. Les processus politiques décisionnels doivent à cette occasion toujours respecter les principes constitutionnels de base tout en ayant sous les yeux des ressources financières limitées. Entre deux,

les politiciens doivent s'efforcer sans cesse de conquérir leur légitimation dans les campagnes électorales. Les décisions des organes de l'état ont conduit finalement à l'existence présentement de deux camps inconciliables, de partisans et d'opposants.

Il devrait pareillement avoir été évident que la politique, dans ses décisions, prend en compte aussi bien des données juridiques qu'économiques, et qu'elle en a débattu en les équilibrant. Elle s'est résolue ensuite à des mesures restrictives pour protéger l'ensemble de la population, au prix à cette occasion de charges pesant cependant sur la population. En font partie :

- des désagréments psychiques et des états maladifs consécutifs à la restriction des contacts, en particulier pour les personnes âgées et les enfants nécessitant des soins (voir Abé/Greiner *et al.*).
- Un accroissement de la violence domestique contre les femmes et les enfants.
- des perturbations pour de nombreux écoliers.
- un doublement de la charge parentale, du fait que les parents durent se charger des tâches scolaires.
- des dommages économiques pour de nombreuses professions et branches qui menèrent à des pertes d'emploi et de salaire et mirent en question des existences économiques.

Les organes étatiques connaissaient ces charges possibles que la population eut à endurer dans des mesures diverses. Pour se justifier, ils peuvent citer à la fois l'approbation dans les sondages et les résultats des élections. Mais en tant qu'initiateurs de ces dommages, ils durent faire face à leur responsabilité et entreprendre de puissantes contentions financières pour tenter de compenser ses dommages au plan économique.

Des questions demeurent malgré tout : Ces dommages furent-ils équilibrés et compensés en suffisance par l'utilité des mesures-corona ? Il n'est pas aisé de répondre à ces questions d'autant plus que la politique se trouva sous haute pression, surtout au début de la pandémie. Comment évaluer et équilibrer préalablement divers dommages ? Autant la pandémie que les mesures étatiques atteignent des dimensions pour lesquelles il n'y avait aucune expérience antérieure.

La question se pose d'autant plus de savoir si la politique s'est laissée suffisamment conseiller par les institutions et les scientifiques importants. On peut avoir l'impression qu'elle a d'abord écouté en premier lieu les virologues, médecins et épidémiologistes. De nombreuses institutions comme des commissions d'éthique, des associations d'enseignants ou commerciales, ainsi que des associations d'artistes, ont communiqué et pris régulièrement la parole. Qu'elles furent écoutées, cela demeure opaque, d'autant que des groupes d'intérêts concernés, sur la base de leur faible force d'organisation, ont à peine pris la parole. Cela se trouvait donc entièrement entre les mains des politiciens quant à savoir qui ils écoutaient et dans quelle mesure ils évaluaient les dommages possibles des mesures corona. Une procédure transparente et contrôlable qui inclut toutes les personnes concernées faisait donc défaut. Ceci n'est guère à la hauteur de la brisance de ces questions de pondération.

Mais il est pourtant trop simple d'en rendre la politique seule responsable. Cet aspect de la pandémie montre beaucoup plus qu'ici, fait défaut un *corporatisme institutionnel dans la vie économique et dans celle de l'esprit*, qui veille à ce qu'en face des organes étatiques — d'emblée, et non pas en cas d'urgence seulement — des unités corporatives issues de la vie économique et de celle spirituelle, de nature non-gouvernementale, *puissent représenter ensemble leurs intérêts divers à l'encontre de la politique*.

Comment se dérouleraient autrement de tels processus difficiles de pondération, voilà ce qu'on peut actuellement au moins pressentir. Car il faut contrôler, lors d'une telle évaluation réciproque, ce qui est à faire dans le détail afin de minimiser les charges qu'on exige

d'un groupe d'intérêt, par exemple celui des enfants, parce qu'on donne la priorité aux groupes vulnérables. En fin de compte, cela revient à fournir un soutien suffisant, principalement par le biais de paiements compensatoires, pour tous ceux qui ont à endurer des charges particulières, *de sorte que personne ne soit oublié*. Par exemple, institutions de soins et maison de retraites auraient dû recevoir beaucoup plus tôt, nettement plus de moyens en argent et personnel, pour être capables d'adoucir les désagrément de la vie d'âme de leur patientèle. La même chose vaut pour les préjudices auxquels familles et élèves scolaires ont été exposés, comme aussi les créateurs culturels autonomes et d'autres. Dans quelques cas, on aurait pu mener des discussions différenciées avec les personnes concernées en vue d'adoucir les mesures et de réduire leurs dommages collatéraux en correspondance. Par exemple, avec des tests conséquemment réalisés et des masques de très bonne efficacité tels que les FFP2, on aurait pu épargner la fermeture de commerces, hôtels et autres institutions analogues où les contacts peuvent être réduits et contrôlés.

De tels manques exigent de repenser *structurellement* la collaboration, jusqu'à présent relativement dépourvue de planification, entre l'état et les institutions extra-étatiques. Elle pourrait être nettement plus efficace et différenciée, si l'état eût à compter avec des associations corporatives, par exemple entre les branches économiques ou les domaines scientifiques et médicaux qui se sentent directement responsables pour les questions concernant l'ensemble de la société. Dans la mesure où les responsables issus de l'économie et de la culture n'ont pas d'initiatives personnelles, parlements et gouvernements devraient pouvoir consulter de telles corporations à propos des tâches publiques. Dans la mesure où de tels conseils renoncent à se déterminer selon des intérêts politiques, il serait nécessaire pour eux de garantir eux-mêmes leurs qualités et leurs activités afin de ne pas courir ainsi le danger de tomber sous les soupçons d'accomplir des spécifications d'autorités politiques, tels que celles imputées au RKI par les critiques. [Robert Koch Institut : Équivalent de l'Institut Pasteur en France, *ndt*]. Des corporations d'ensemble issues de l'économie, de la culture et de l'éducation-formation, au moyen de leur organisation autonome, pourraient ainsi contribuer à organiser les discussions publiques difficiles en les rendant plus différenciées et transparentes dans la maîtrise d'une pandémie. Dans les défis qu'une pandémie apporte avec elle, ceci ne peut que s'avérer utile et secourable.

## 8. Remarques au sujet de la culture du débat

Outre les changements structurels désignés la formation de camps au sein de la société exige de tous, dans le sillage de la pandémie, un réflexion sur la fécondité d'une "culture du débat (*Streitkultur*)" et de ne pas seulement rester dans une culture de la simple confrontation. Dans ce qui va suivre, quelques points de vue sont listés, utiles à la culture du débat (d'autres indications utiles chez Schneider 2021)

- Le débat, ou la discussion sur une question litigieuse a besoin d'un équilibre des arguments pour et contre et d'une entrée dans les objections possibles.
- Des questions cognitives ou de décisions complexes se laissent mieux clarifier lorsqu'on aborde des amorces d'explication et mesures d'action différentes et que leurs contradictions deviennent évidentes.
- Des explications nécessitent des preuves empiriques. Ce qui est affirmé sans preuve, ne peut pas être rejeté sans preuve.
- Des preuves doivent être présentées de manière différenciée, sinon elles suggèrent un poids qu'elles n'ont peut-être pas. Des preuves contraires aident à évaluer le poids effectif d'une preuve.<sup>4</sup>

4 Cet aspect ne trouve pas son compte, par exemple, chez Brackmann (2022). La plupart de ses preuves perdent nettement leur poids en considération différenciée

- Des mesures doivent se confirmer en pratique. Le cas unique n'est à l'occasion pas un cas régulier. La vérification empirique des mesures complexes est elle-même complexe.
- Une critique des explications et mesures est justifiée, mais elle doit aussi indiquer des alternatives. Sans alternatives riches en perspectives, une critique n'offre encore aucune réponse au besoin d'action existant.
- Lors qu'un jugement personnel, jouent et se glissent en général des avis et des intérêts à soi. La réflexion sur son attitude propre facilite l'abandon à la position colorée d'autrui.
- Une conversation litigieuse n'a de sens que si l'autre peut avoir aussi raison. Être l'un et l'autre en dialogue exige la disposition d'être rendu(-e) attentif(-ve) par l'autre de ses propres tâches aveugles.
- Tout le monde croit voir le monde objectivement.

## 9. Perspective : Quand passera la querelle autour de la fréquentation du virus de la corona ?

Maintes choses parlent actuellement qu'il faudra compter à l'automne, de nouveau, avec le virus de la corona, peut-être sous une forme atténuée (T-Online 2022). C'est pourquoi des discussions sont déjà engagées au sein du gouvernement pour savoir quand devraient être élaborées les bases légales en vue de cela. On ne veut pas déclencher de panique inutile, mais être justement prêts et non pas prendre du retard au cas où ce serait nécessaire.

Devant cet arrière-plan il est étonnant de voir combien lacunaires demeurent, comme avant, les bases de données pour établir des pronostics et des mesures sensées (Tagesschau 2022b). Si les infections croissent de nouveau fortement, mais qu'on les appréhende trop tardivement et si par des mutations, l'incertitude devait de nouveau grandir, la querelle autour de l'obligation vaccinale et d'autres mesures recommencera et avec elle, le danger que les attitudes d'acceptation et de refus deviennent plus rigoureuses et tranchées. Contre cela, une voie médiane serait bien plus utile. Le conseil des experts a donné des indications différenciées pour les mesures à venir contre la corona (voir Tagesschau 2022c). En particulier la publicité pour une vaccination solidaire (Welt 2022) pourrait devenir plus importante, aussi pour les critiques de la vaccination. Mais ce qui manque encore, comme auparavant, c'est un conseil d'experts qui envisagent et donnent des indications sur comment gérer à l'avenir les conséquences négatives de mesures plus strictes contre la corona. Dans cette mesure, un concept d'ensemble fait encore défaut que l'état, tout seul, ne peut manifestement pas fournir. Il faudra encore longtemps, finalement il vaut la peine d'aborder encore d'autres défis encore bien plus graves, avec la guerre en Europe et le réchauffement toujours plus vif du climat.

**Sozialimpulse 2/2022.**

(Traduction Daniel Kmiecik)

**Wolfgang Rau** : études de l'histoire de l'économie, d'économie politique et de philosophie (Mittel Alter/Moyen-Âge) Professeur Waldorf, (au niveau supérieur de l'école, à peu près équivalent au lycée) études sociales ; neuf ans durant directeur d'école ; cours de science sociale au séminaire de formation des enseignants à Kassel et Stuttgart ; collaborateur et membre du Vorstand (depuis 2021) de *L'institut für Soziale Gegenwartsfrage — Institut pour les questions sociales du présent.*

### Littérature :

**Abé, Nicola** / Greiner, Lena / Hoffmann, Heiner / Petter, Jan / Stöhr, Maria (2022) : "So geht es uns. Vermessung der globalen Psyche nach zwei Jahren Pandemie" [C'est ainsi que nous nous sentons.

*Mesurer la psyché mondiale après deux ans de pandémie*], Spiegel, 13.02.2022 — <https://www.spiegel.de/ausland/depressionen-und-psyche-nach-zwei-jahren-corona--pandemie--so-geht-es-uns-a-7c0dfc19-9eb7-44f9-8163-b7116beef17>

**Billmayer, Luisa** (2021) : "Söder und Scholz ändern Meinung zu Impfpflicht : Wer ist noch dafür und wer ist dagegen ?" [Söder et Scholz changent d'avis sur la vaccination obligatoire : qui est encore pour et qui est contre ?], 02. 12.2021 — <https://www.merkur.de/politik/impfpflicht-soeder-scholz-cdu-spd-fdp-fraktionszwang-bundestag-abstimmung-einfuehrung-91152015.html>

**Binswanger, Mathias** (2021) : "Die Pandemie hat dazu geführt, dass es zwei Schulen gibt" [La pandémie a entraîné l'existence de deux écoles], Interview avec Deter Schnass, 26.03.2021 — <https://www.wiwo.de/technologie/forschung/mathias-binswanger.die-pandemie-hat-dazu-gefuehrt-dass-es-zwei-schulen-gibt/27043282.html>

**Drosten, Christian** (2021) : "Die Wissenschaft muss frei sprechen können" [La science doit être capable de parler librement], interview avec Karl Kupfer(-Schmidt), 14.12.2021 — <https://www.riffreporte.de/de/wissen/corona-covid-drosten-interview-poscast-medienn-krisenab-pandemie>

**Grill, Markus** (2022) : "Korruptionsverdacht bei Emix-Deal" [Soupçon de corruption dans l'affaire Emix], 14.06.2022 — <https://www.tagesschau.de/investigativ/ndt-wdr/masken-emix-spahn-103.html>

**Balsler, Markus** / Schneider, Jens (2021) : "Die AfD und das Virus" [L'AfD et le virus], 08.04.2021 — <https://www.suddeutsche.de/politik/afd-corona-proteste-1.5258941>

**Brackman, Bernd** (2021) : *Fahrlässiges Vertrauen [Confiance négligente] Die Drei 1/2022*, pp.122-124.

**Dabrock, Peter** (2022) : "Mehr Angelina Jolie wagen" [Oser plus Angéline Jolie], 26.01.22 — <https://www.zeit.de/kultur/2022-01/impfpflicht-corona-debatte-rthik-praevention/komplettansicht>

**Deppe, Gigi** (2021) : "Corona. "Notbremse" war rechtmäßig" [Corona . Le "frein d'urgence" était légal], 30.11.2021 — <https://taz.de/Die-juristische-Corona-bilanz/15845796/>

**Fiedler, Maria** (2020) : *Wie gut ist die Krisenkommunikation der Regierung? "Die Bevölkerung muss nicht alles wissen"* [Quelle est la qualité de la communication de crise du gouvernement ? La population ne doit pas tout savoir], 09.04.2020 — <https://www.tagesspiegel.de/politik/wie-gut-ist-die-krisenkommunikation-der-regierung--die-bevoelkerung-muss-nicht-alles-wissen/257300000.html>

**Halewick, Frederike** / Behrens, Nele (2021) : "Bonus für Booster-Impfungen ist falsch" [Le bonus pour les vaccins de rappel est faux], t-online, 17.11.2021 — [https://www.t-online.de/finanzen/news/unternehmen-verbraucher/id\\_91162236/impfpraemie-oekonom-rechnet-mit-linken-vorschlag-ab-aeusserst-fragwuerdig-.html](https://www.t-online.de/finanzen/news/unternehmen-verbraucher/id_91162236/impfpraemie-oekonom-rechnet-mit-linken-vorschlag-ab-aeusserst-fragwuerdig-.html)

**Kannenberg-Rentschler, Manfred** (2020) : "Der Regimewechsel" [Le changement de régime], 04.11.2020 — <https://www.ribikon.-news/artikel/der-regimewechsel>

**Kornmeier, Claudia** / Bräutigam, Frank (2021) : "Was ist rechlich möglich, was nicht? [Qu'est-ce qui est légalement possible et qu'est-ce qui ne l'est pas ?], 22.12.2021 — <https://www.tagesschau.de/inland/innenpolitik/corona-massnahmen-rechtliches-101.html>

**Lange, Peter** (2021) : "Streiten statt handeln" [Se battre au lieu d'agir] *Tagesschau* 10.12.2021 — <https://www.tagesschau.de/ausland/europa/slowakei-impfpraemie-101.html>

**Lepsius, Oliver** (2021) : "Wie funktioniert eine Abwägung von Grundrechten ?" [Comment fonctionne une pondération des droits fondamentaux ?] dans fes.de : *Demokratie im Ausnahmezustand [Dé-mocratie en état d'exception]*, 04.2021

**Mueller-Töwe, Jonas** (2021) : "Das Denken die Deutschen über die 500-Euro-Impfprämie" [Ce que pensent les Allemands de la prime de vaccination de 500 euros], t-online, 19.11.2021 — <https://www.t->

des sources et de la prise en compte des preuves contraires et ne justifient donc pas les conclusions qu'il en tire.



online.de/nachrichten/deutschland/id\_91173358/corona-umfrage-zur-500-euro-impfpraemie-des-denken-die-deutschen.html

**Papier, Hans-Jürgen** (2020) : "Auch wer die Gesundheit der Bevölkerung schützen will, darf nicht beliebig in die Grundrechte eingreifen" [*Même si l'on veut protéger la santé de la population, on ne peut pas empiéter à volonté sur les droits fondamentaux*], Interview avec Alexander Kissler, **Neue Zürcher Zeitung**, 20.10.2020 — <https://www.nzz.ch/international/hans-juerger-papier-warnt-vor-aushoelung-der-grundrechte-ld.1582544>

**Rath, Christian** (2022) : "Demokratie in der Pandemie. Die juristische Corona-Bilanz" [*La démocratie dans la pandémie. Le bilan juridique de la corona*], **TAZ**, 02.04.2022 — <https://www.taz.de/Die-juristische-Corona-Bilanz:15845796/>

**Reisin, Andrej** (2022) : "Nein, es gibt nicht 40-mal so viele Impfnutzenwirkungen, wie gedacht" [*Non, il n'y a pas 40 fois plus d'effets secondaires que prévu*], 13 mai 2022 — <https://uebermedien.de/71439/nein-es-gibt-nicht-40-mal-so-viele-impfnutzenwirkungen-wie-gedacht/>

**Röhlig, Marc** (2021) : "Mehrheit für Impfpflicht und weiterhin strenge Coronaregeln" [*Majorité en faveur de l'obligation vaccinale et de règles plus strictes contre la corona*] **SPIEGEL**, 17.03.2022 — <https://www.spiegel.de/politik/deutschland/spiegel-umfrage-zu-corona-mehrheit-fuer-impfpflicht-und-weiter-strenger-regeln-a-c9-ceba72-47fb-4941-84f1-238f99Ba5385>

**RTL** (2022) : "Wissenschaftler erklärt, warum wir so wenig über corona wissen. Ex-STIKO-Mitglied kritisiert deutsche Corona Politik : 'Mischung aus Inkompetenz und Arroganz'" [*Un scientifique explique pourquoi nous savons si peu de choses au sujet de la corona. Un ex-membre STIKO critique la politique allemande sur la corona : "un mélange d'incompétence et d'arrogance"*], **RTL**, 27.01.2022 — <https://www.rtl.de/cms/scharfe-kritik-an-corona--politik-ex-stiko-mitglied-mischung-aus-inkompetenz-und-arroganz-4907487.html>

**Schneider, Reto U.** (2021) : "Anleitung für das rationale Tischgespräch über die Festtage" [*Instructions pour une table(ronde rationnelle sur les jours fériés)*] **Neue Zürcher Zeitung**, 24.12.2021 — <https://www.nzz.ch/gesellschaft-.10-tipps-fuer-die-diskussion-beim-fondue-chinoise-il.1661692?reduced=true>

**Tagesschau** (2020) : "Auf die Situation sind wir vorbereitet" [*À cet état situation, nous sommes préparés*], **Tagesschau**, 03.02.2020 — <https://www.tagesschau.de/inland/coronavirus-germersheim-111.html>

**Tagesschau** (2020a) : "Krisenstab nimmt Arbeit auf" [*l'état-major de crise commence le travail*], **Tagesschau**, 27.02.2020 — <https://www.tagesschau.de/inland/coronavirus-deutschland-133.html>

**Tagesschau** (2020b) : "Es ist Ernst. Nehmen Sie es auch Ernst" [*C'est sérieux. Prenez cela aussi au sérieux.*], **Tagesschau**, 18.03.2020 — <https://www.tagesschau.de/inland/merkel-rede-109.html>

**Tagesschau** (2020c) : "Deutsche finden Versammlungsverbot richtig" [*Des Allemands trouvent juste l'interdiction de se rassembler*], **Tagesschau**, 23.03.2020 — <https://www.tagesschau.de/inland/deutschlandtrend/deutschlandtrend-extrablitzumfrage-103.html>

**Tagesschau** (2020d) : "Wann hat Spahn was gesagt?" [*Quand Spahn a-t-il dit quelque chose ?*], **Tagesschau**, 06.04.2020 — <https://www.tagesschau.de/fakefinder/spahn-corona-113.html>

**Tagesschau** (2021) : "Infektionsrisiko mit FFP2-Maske minimal" [*Risque d'infection minimal avec le masque FFP2*], **Tagesschau**, 04/12.2021 — <https://www.tagesschau.de/inland/corona-ffp-masken-101.html>

**Tagesschau** (2022) : "Geschlossenhalten, Stoffmasken nicht" [*Les écoles fermées n'ont guère aidé les masques en tissu*], **Tagesschau**, 13.06.2022 — <https://www.tagesschau.de/inland/studie-was-half-im-kampf-gegen--corona-101.html>

**Tagesschau** (2022a) : "Karlsruhe billigt Restaurantschließungen" [*Karlsruhe approuve les fermetures des restaurants*], **Tagesschau**, 10.05.2022 — <https://www.tagesschau.de/wirtschaft/unternehmen/bverfg-bundesnotbremse-101.html>

**Tagesschau** (2022b) : "Ärzte fordern Ende des Datenblindflugs" [*Les médecins demandent la fin du vol à l'aveugle des données*], **Tagesschau**, 09.06.2022 — <https://www.tagesschau.de/inland/corona-pandemie-kritik-detenlage-101.html>

**Tagesschau** (2022c) : "Was der Expertenrat für den Herbst empfiehlt" [*Ce que le conseil d'experts recommande pour l'automne*], **Tagesschau**, 08./06.2022 — <https://www.tagesschau.de/inland/coronaexpertenrat-109.html>

**T-Online** (2022) : "Drosten warnt für länger nächster Corona-Welle" [*Drosten met en garde pour une vague corona plus longue*], **T-Online**, 10.06.2022 — [https://www.t-online.de/nachrichten/deutschland/id\\_92313094.virologe-drosten-warnt-fuer-langer-naechster-corona-welle-im-herbst.html](https://www.t-online.de/nachrichten/deutschland/id_92313094.virologe-drosten-warnt-fuer-langer-naechster-corona-welle-im-herbst.html)

**Vielmetter, Georg** (2022) : "Warum machen wir immer wieder die gleichen Fehler ? [Pourquoi faisons sans cesse les mêmes erreurs ?], **Der Tagesspiegel**, 11.02.2022 — <https://www.tagesspiegel.de/wissen/die-psychologie-der-corona-bekaeempfung-warum-wir-immer-wieder-die-gleichen-fehler-machen/28052906.html>

**Voigt, Carolin** (2022) : "Impfprämie statt Impfpflicht — ein Erfolgsmodell ? [Prime vaccinale au lieu d'obligation vaccinale — un modèle de réussite?], **MDR**, 28.01.2022 — <https://www.mdr.de/nachrichten/thueringen.corona-impfpflicht-unternehmen-impfpraemie-100.html>

**Volmer, Hubertus** (2020) : "Warum die AfD zur Corona-Partei wurde" [*Pourquoi l'AfD devint un parti corona*], **n-tv**, 20.11.2020 — <https://www.n-tv.de/politik/Warum-die-AfD-zur-Corona-Partei-wurde-article22183083.html>

**Welt** (2022) : "Impfplotsen holen ungeimpfte Menschen, quasi daheim ab" [*Des guides de vaccination récupèrent les personnes non vaccinées à leur domicile [Poutine eût même ajouté: "jusque dans leurs chiottes"! ndt]*], **Die Welt**, 27.01.2022 — <https://www.welt.de/vermischtes/article236507745/Mainz-Impfplotsen-klaeren-ungeimpfte-Menschen-auf.html>

**Wiesmann, Matthias** (2021) : "Der schützende Staat und das souveräne Individuum" [*L'état protecteur et l'individu souverain*], **Sozialimpulse 4/2021** [Traduit en français: SIMW421.pdf, ndt]

**Wolfskämpf, Vera** (2022) : "Warum die Impfpflicht gescheitert ist" [*Pourquoi l'obligation vaccinale a échoué*], **Tagesschau**, 07.04.2022 — <https://www.tagesschau.de/inland/corona-impfpflicht-debatte-bundestag-analyse-101.html>

**ZDF** (2021) : "Statistiker zu Corona-Daten. Kritikan 'Unterlassungssünden' der Politik [Statisticien sur les données Corona. Critique des "péchés d'omission" en politique] **ZDF**, 02.05.2021, — <https://zdf.de/nachrichten/politik/corona-daten-grundlage-kritik-antes-100.html>

**ZDF** (2021a) : "Antes : Folgen sind dramatisch [Antes : Les conséquences sont dramatiques] **ZDF**, 03.06.2021, — <https://zdf.de/nachrichten/politik/corona-daten-antes-100.html>

**Lettre de lecteur : Matthias Wiesmann, par courriel**

Après des lectures réitérées de la contribution de Wolfgang Rau dans *Sozialimpulse* 2/22, l'interrogation me reste à l'esprit : Que voulait-il avec cette contribution ? Voulait-il faire contrepoids aux théories de la conjuration qui font rage ? Sans aperçu sur les motifs, c'est critique et problématique. Si ce devait être dans l'intention de Wolfgang Rau de fonder une critique honorant (et justifiant) la politique coronaïque allemande, alors ce projet dût assurément être considéré comme réussi. C'est tout juste s'il y a quelque chose faisant allusion au fait que cette contribution fut rédigée dans une revue anthroposophique. Quelques questionnements intéressants forment quelques assonances avec la thématique concernant la *Dreigliederung*, mais ne sont pas thématisés :

1. Je pense ici en particulier au positionnement à peine traité de l'interface état/vies du droit et de l'esprit.
2. Une autre question, qui n'est pas spécifique à la *Dreigliederung* mais de nature sociologique générale et oriente vers une comparaison interculturelle ou bien inter-étatique. Quel rôle joue, en relation avec l'état, le positionnement de la population (à l'inclusion des fonctionnaires et scientifiques) ?
3. Ensuite, d'un point de vue plus immanent : dans quelle mesure l'action de l'État, de l'administration et des institutions "para-étatiques" est-était-elle digne de confiance ?
4. Et enfin, ce que Rau n'a pas thématisé : Existe-t-il des amorces de solution au dilemme obligation sociale *versus* décision individuelle ?

**1.** Les partisans de la *Dreigliederung* se satisfont le plus souvent des grandes lignes : liberté dans la vie de l'esprit, égalité dans la vie juridique, fraternité/solidarité dans la vie économique. Le fait qu'il existe entre ces domaines de vie d'innombrables interfaces en nombre infini, est rarement thématisé (c'est la raison pour laquelle la « *Dreigliederung* » demeure le plus souvent une utopie abstraite). Or, pendant la crise coronaïque, l'interface vie de l'esprit (expertise médicale, ou selon le cas formation du jugement médical) et celle de l'état fut extrêmement *virulente* de manière permanente. Nous avons donc ici une opportunité devant nous de discuter de ce problème d'une manière exemplaire. Ce point fut effleuré au point 7 par Wolfgang Rau, où il constate le manque de « corporatisme institutionnel dans la vie économique et celle de l'esprit ». Or, cet aspect central de la *Dreigliederung* et presque jamais thématisé doit absolument être explicité plus avant.

**2.** En tant que « frontalier Helvétie-Allemagne » des choses me frappent en Allemagne qui sont « normales » pour les Allemands. Très souvent il est question de quelque chose, que je voudrais caractériser comme un « besoin de sécurité ». Cela va des innombrables panneaux d'exclusion de responsabilité (« La route n'est pas salée, le maire n'est pas responsable ») à l'obligation actuelle de porter un masque dans les transports publics, alors qu'elle a été abolie depuis longtemps dans de nombreux autres pays. (Le fait qu'un billet à neuf euros ait été lancé en même temps, entraînant des attroupements dans les trains et les bus, est tout à fait grotesque dans le contexte de pandémie latente.) Jusque dans le quotidien des affaires des procédures hautement différenciées et formalisées sont encore en usage, dont un Suisse prend connaissance en secouant la tête d'étonnement. Il n'est pas étonnant que ce « besoin de sécurité » en situation de pandémie se répercute sur les réglementations élaborées *ad hoc*. Souvent, le « besoin de sécurité » — par exemple dans les réglementations des aires de jeux — se résume à la garantie de l'intégrité physique. On accepte tacitement que cela se fasse au détriment des possibilités de développement de la vie de l'âme. On rencontre aussi cette unilatéralité réglementaire dans la situation de la corona. Une évaluation rétrospective devrait également aborder la question de l'adéquation. En effet, l'adéquation est un principe central de l'action publique qui vaut la peine d'être abordé. Une comparaison culturelle ou entre états pourrait fournir des informations.

**3.** La désinfection et mieux encore : l'évitement de tout contact, font partie des toutes premières mesures au début d'une pandémie. Ma voisine était toujours occupée avec cela à désinfecter de manière permanente les poignées de porte et mains courantes. Ce n'est que beaucoup plus tard que je lus, par hasard, une petite note quelque part, selon laquelle, ce qu'on appelle les infections par contact cutané joueraient un rôle totalement subalterne. Aucune

alerte publique n'a été lancée. (« Ils doivent donc continuer à désinfecter ») - ou bien, comme on dit chez nous : « *nützt' nüt, so schadt's nüt* »). Les magasins furent fermés, seuls les produits alimentaires pouvaient être achetés. A-t-on entendu dire qu'il y eût un nombre particulièrement élevé de cas liés à la Corona parmi le personnel de vente exposé de manière inégale ? Au début, les lits de soins intensifs étaient cités comme un facteur limitant et déterminant pour les restrictions. La charge a diminué et il n'a plus été question que du critère douteux des « cas » (il s'agissait d'infections et non de malades) ou de « l'incidence ». Les restrictions ne furent pas retirées. Celui qui perçoit de telles « incohérences » répétitives a l'impression qu'on se moque de lui. Moi aussi, j'évalue les difficultés des autorités face à ce phénomène inconnu. Mais les autorités ont-elles vraiment tout mis en œuvre pour obtenir une image de l'événement d'infection ? J'eus plutôt l'impression que les mesures étaient ordonnées les unes après les autres sur la base d'hypothèses formulées intuitivement (voir l'exemple des infections par contact). Nous avons déployé des efforts considérables pour mettre en place un suivi de l'évolution des infections, ce qui aurait pu conduire à une quantité d'informations et de connaissances. Nous n'en avons pas entendu parler dans ce pays. Une occasion de connaissance manquée. On aurait pu trouver 1000 personnes qui auraient été prêtes à se faire suivre, pour se mettre sur la piste de l'infection. Un tel projet n'a jamais été discuté. Au lieu de cela, les virologues ont continué à regarder dans l'oculaire de leur microscope et ont vu des choses terribles qu'ils ont signalées publiquement avec des avertissements. Cette manière de procéder, qui éveille peu la confiance, devait forcément mener à une critique dans l'opinion publique compétente. Mais c'était déjà évident pendant les temps de pandémie : la radio (radio DRS) joua le rôle de département de communication du gouvernement. Seules les informations du gouvernement étaient communiquées et commentées. Le rédacteur scientifique nommé dans chaque cas s'assurait de l'autorité du fondement scientifique des mesures décidées. Rétrospectivement, on apprend que le patron du plus grand groupe de médias de Suisse a ordonné à ses rédacteurs d'accompagner avec bienveillance les mesures gouvernementales. Comme vous pouvez le lire actuellement, les sociétés de radiodiffusion allemandes étaient et ne sont en aucun cas plus indépendantes et critiques. Beaucoup ont perçu cela au moins de manière subliminale. Or, cela devait provoquer les formes de résistance les plus diverses. Cela aussi fait partie d'une rétrospective.

**4.** Comme retraité, trois fois vacciné, sans obligation de me déplacer dans des lieux publics, je fus relativement peu touché. Pourtant lorsque les certificats de vaccination sont devenus obligatoires pour la fréquentation des restaurants, cafés, etc., la conclusion s'est imposée à moi : pour beaucoup de personnes se trouvant dans des situations professionnelles comparables à la mienne auparavant, c'est une interdiction de fait d'exercer (ou une obligation de fait de se faire vacciner). La collectivité peut-elle disposer ainsi de l'individu ? Un jugement collectif peut-il simplement surtaxer un jugement individuel sans poser de questions ? Il existe une obligation similaire dans presque tous les états, à savoir l'obligation de faire son service militaire. La question de savoir comment gérer le conflit entre cette obligation et les droits individuels a été résolue (en Suisse) après des décennies de lutte. Même si la situation de pandémie avec ses contraintes n'est pas facilement comparable à l'obligation du service militaire, une solution correspondante dans un état qui accorde une grande importance à la liberté individuelle est indispensable — et doit absolument être discutée dans un article d'une revue anthroposophique.

**Matthias Wiesmann, par courriel —  
Sozialimpulse** 3/2022.  
(Traduction Daniel Kmiecik)

**Réponse de Wolfgang Rau**

**M**erci pour vos indications détaillées. Pour moi, il est important de montrer à un lectorat orienté sur l'anthroposophie, que la crise coronaïque n'est pas d'ordre politique ou ne provient pas du système démocratique. Elle permet plutôt d'étudier le fonctionnement de la « vie juridique » et les défis qu'elle doit relever, dans l'esprit de la *Dreigliederung* sociale.

Trois choses doivent devenir évidentes pour la vie juridique :

**1.** Dans l'organisme social, la politique et les lois agissent de manière supra-ordonnée vis-à-vis de tous les autres processus sociaux, sinon elles ne procurent aucun droit. La politique et le législatif doivent être à la hauteur des règles du jeu démocratique. L'un des plus graves reproches des critiques des mesures contre la corona a pour teneur le non-respect et la non-garantie de la constitutionnalité. Pourtant celle-ci même fut largement réalisée dans la crise coronaïque. C'est aussi pour cette raison que, contrairement à ce qu'affirment de nombreux détracteurs de la Corona, il n'y a pas eu de crise politique et sociale majeure. L'agitation actuelle dans le discours public sur la Corona et la lutte acharnée autour des décisions politiques ne contredisent pas ce fait, mais le confirment. Elles appartiennent à une vie juridique vivante qui consiste au fond à rendre justice à l'individualisme croissant, en reconnaissant et en équilibrant des intérêts hétérogènes et contradictoires, purement au plan juridique, pour décider démocratiquement pour tous sur cette base, sur les règles comportementales contestées.

Que ce serait-il passé si les organes de l'état avaient reculé sur les règles concernant les mesures comportementales et qu'ils les eussent abandonnées rien qu'aux institutions pour décider si elles dussent réagir et par quelles mesures de protection contre la corona ?

**2.** Des résolutions étatiques ne sont pas seulement formelles ou fidèles à la Constitution, mais fournissent des règles dont les contenus lient et engagent les êtres humains entre eux, pour empêcher ainsi la ruine qui ne manquerait pas autrement d'apparaître ! Combien fortes étaient actives les forces de décomposition entre les êtres humains dans la crise de la corona, dès le début, c'est ce que démontrent de nombreuses gens plus jeunes, mais aussi d'autres plus âgées qui en Allemagne, au début de la pandémie, qui ne purent produire que peu de solidarité à l'égard des personnes en dangers et donc des groupes à risques et qui occasionnèrent dès lors le premier confinement strict (*Lockdown*). On peut tout à fait comprendre leurs intérêts, mais on ne peut pas les approuver si l'on considère l'ensemble de l'organisme social.

Cet exemple montre que ce serait un malentendu de conclure que seul l'État peut amener les gens à adopter un comportement régulier et à vivre ensemble de manière épanouie. En effet, la grande majorité de la population s'en tenait déjà à respecter les restrictions de contact — initialement recommandées — avant le *lockdown*. Le droit n'était donc pas au-dessus des personnes, mais protégeait — démocratiquement — les plus faibles et c'est ce que veulent la plupart des gens.

**3.** La vie juridique démocratique tombe dans une crise si une partie considérable de la population ne reconnaît pas le déroulement des processus juridiques et démocratiques et ne les suivent pas, parce qu'ils vont à l'encontre de ses intérêts personnels — dans la corona, en premier lieu, son besoin de « liberté » individuelle. Dans les milieux anthroposophiques ce motif est souvent encore idéalisé, la vie spirituelle étant réduite à la responsabilité de l'individu, ce qui mènerait à une irresponsabilité institutionnelle organisée. Laisser aux individus le soin de décider de leur comportement vis-à-vis de Corona est insuffisant dans une situation de menace sociale à l'issue incertaine, et cynique en ce qui concerne les personnes particulièrement vulnérables.

Dans ces trois aspects est contenue la réponse à la question que vous avez soulevée au sujet d'un « dilemme devoir social *versus* résolution individuelle » purement juridique : Qui veut prendre part à la vie juridique, s'accommode aussi d'un devoir social car celui-ci en fait partie. Une vie juridique sans obligations n'existe pas. Celui qui

veut vivre sans obligations juridiques — et ne serait-ce qu'isolement — voudrait en prendre congé. Il vit dans un dilemme, car il ne peut guère s'en décrocher (*ausklinken*) et il se sent par conséquent mis en tutelle. Là dedans se glisse la question de principe politique : Comment la minorité perdante parvient-elle à accepter une décision prise à la majorité ? En fin de compte, la vie juridique exige de chacun la vertu de vouloir comprendre et reconnaître l'opinion de la majorité ou, du moins, de la supporter. En outre, elle offre en permanence la possibilité d'obtenir la majorité pour ses propres intérêts dans le cadre du processus démocratique et de faire en sorte qu'ils deviennent la loi. Celui qui peut faire de sa propre décision une règle, ne la vit pas comme un devoir. C'est peut-être beaucoup demander que d'empêcher par des lois l'exercice d'une profession, au moins pour une durée limitée. Mais la vie juridique ne fait pas la part belle à la « liberté individuelle » de chaque individu, elle aménage le rapport entre les impulsions de liberté qui s'y opposent et tente ainsi de satisfaire au mieux les différents motifs libres. Dans mon article, j'ai abordé cette question sous l'angle de l'équilibre des droits des citoyens et de la compensation juridiquement justifiée des dommages collatéraux des mesures étatiques.

Les difficultés déjà mentionnées à l'interface entre la vie juridique et la vie de l'esprit (formation de connaissances sur le déroulement de la pandémie de Corona et les effets des mesures) devaient bien entendu être traitées de manière plus différenciée. Il s'agissait d'abord pour moi de mettre en évidence les points de vue supérieurs à cette interface de la tripartition sociale :

**1.** Il faut une vie de l'esprit institutionnalisée, structurée de manière coopérative et souveraine face aux institutions étatiques.

**2.** La responsabilité de cette vie spirituelle incombe précisément à ceux qui y travaillent. C'est à eux qu'il revient de collecter suffisamment de données, de tenir un discours scientifique multiperspectiviste et de mettre au point une méthode permettant de communiquer de manière plausible les différentes explications à la politique et à la population. En outre, il est de leur responsabilité commune d'inciter l'État à pourvoir financièrement et en suffisance ces processus.

**3.** Les organes de l'état devraient apprendre des difficultés lors de la formation de connaissance, afin qu'ils puissent en venir à de meilleures décisions juridiques lorsqu'ils permettent non seulement l'auto-organisation institutionnelle de la vie de l'esprit, mais encore s'ils la facilitent et la requièrent.

Dans ce contexte, de nombreux points critiques des organes de l'État devraient être vérifiés pour voir s'ils ont été adressés aux bonnes personnes. À mon avis, la politique a été surmenée dans de nombreux lieux parce que dans une pandémie très complexe, elle n'a pu que se rabattre sur une vie de l'esprit conditionnellement efficace. Dans la mesure où la vie de l'esprit actuelle a néanmoins pu développer toute une série de connaissances et de mesures, de nombreuses mesures de la politique ont également été couronnées de succès ; il s'agit d'un développement ultérieur de la vie spirituelle actuelle et non d'un jugement définitif.

En ce qui concerne l'adéquation des mesures de lutte contre la corona de l'état, vous désignez à bon droit la mentalité de la population comme un autre facteur, à côté de la politique et de la vie institutionnelle de l'esprit. J'avais choisi consciemment la perspective intérieure à l'Allemagne. Les comparaisons entre *Länder* de l'efficacité des mesures coronaïques sont assurément sensées, et des études à ce sujet absolument souhaitables. Jusqu'à présent, cependant, les comparaisons entre pays ne semblent pas aussi significatives qu'on le prétend souvent. Car les facteurs qui jouent un rôle dans les différents parcours des pays sont si nombreux qu'ils montrent surtout

combien il est difficile de savoir globalement quelles causalités sont décisives. Je trouve que les effets mesurables sur les mesures au sein d'un pays sont plus significatifs. Selon les pays utilisés pour la comparaison, l'Angleterre ou la Suisse, la Suède ou l'Italie, on pourrait en arriver à des conclusions différentes.

Quand à savoir dans quelle dignité de confiance l'état agit, la chose est controversée. Les autorités ont parfois fortement communiqué sur les alertes, mais moins sur les avertissements de danger. L'inverse est tout aussi vrai, à savoir que les avertissements des virologues et des épidémiologistes lors des deuxième et troisième vagues ont reçu une attention trop faible et trop tardive de la part des politiques. Ces deux éléments n'ont pas permis d'instaurer la confiance.

Reste à savoir comment cela s'est produit. La mise en avant unilatérale des avertissements est sans doute due au fait qu'une grande partie de la population n'a pas réalisé (rapidement) la gravité de la situation, quelle qu'en soit la raison. Or, cette partie a le pouvoir d'affaiblir massivement l'impact social des mesures Corona. Que devrait alors faire un politicien responsable s'il est convaincu de la nécessité des mesures Corona, mais ne veut (et ne peut) pas mettre en place un État policier ? Il en va de même pour la réintroduction des mesures Corona. En fin de compte, les politiques ont attendu que le nombre de « cas corona » soit suffisamment élevé pour pouvoir justifier leurs mesures impopulaires. Ceci n'est pas un cas particulier, mais un problème fondamental dans les démocraties. Les gouvernements mettent souvent en œuvre (bien) trop tardivement les mesures qui restreignent la population ou lui imposent des contraintes. Ils n'osent le faire que lorsque le caractère dramatique des événements ne peut plus être ignoré par la majorité, faute de quoi ils pourraient perdre les élections.

L'histoire des mesures gouvernementales de protection de l'environnement, souvent insuffisantes, en est remplie. En ce sens, on ne peut pas être satisfait de la politique de l'État. Elle a besoin d'être complétée par une vie spirituelle efficace qui, par un discours adéquat sur les nécessités sociales, donne une orientation sociale, environnementale et internationale aux égoïsmes des électeurs qui, à mon avis, ont massivement augmenté.

**Wolfgang Rau**

**Sozialimpulse 3/2022.**

(Traduction Daniel kmiecik)